

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 5 NOVEMBRE 2020, 18H30
PAR VISIOCONFÉRENCE TEAMS**

1. PRÉSENCES

Étaient présents : Manuel Tavares, président
Pierre Vocino, vice-président
Luc Léveillé, trésorier
Normand Chassé, représentant AHM La Prairie
Paule Fontaine, conseillère, ville de La Prairie
Yves Ricard, représentant JDLM
Anthony Gauthier, représentant CPA La Prairie
Caroline Varin, Représentante des services des Loisirs, Ville de La Prairie
Michael Lembo, Représentant des travaux publics, Ville de La Prairie

Participaient aussi : Judith Camiré, directrice générale GAVLAP
Isabelle Rouleau, adjointe administrative GAVLAP

Étaient absent : n/a

IL Y A QUORUM

2. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les présences sont prises. Monsieur Manuel Tavares préside la réunion et souhaite la bienvenue à tous et présente le nouveau représentant des travaux publics, soit M. Michael Lembo, directeur adjoint des TP de la Ville de La Prairie.
Il est 18h32.

2020-11-040

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yves Ricard
APPUYÉ PAR monsieur Anthony Gauthier
Et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté,

ADOPTÉE

2020-11-041

4.

4.1. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2020

MT ___ PV___

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ PAR madame Anthony Gauthier
Et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal soit adopté

ADOPTÉE

4.2. Suivi du dernier procès-verbal

5. DOSSIERS DE GESTION GAVLAP

5.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET FORECAST

Madame Judith Camiré explique au conseil que les efforts de l'administration sont présentement axés à vendre des locations individuelles afin de minimiser les pertes financières occasionnées par la fermeture et la cessation des activités de la Ville en période de COVID.

5.2. SUIVI COVID

- **Subvention salariale SSUC** : GAVLAP a, à ce jour, reçu près de 41000\$ en subventions (rétroactivement au 13 mars 2020)
- **Peinture du bâtiment** : La Ville a accepté de fournir la peinture qui servira à rafraîchir le rez-de-chaussée du bâtiment. Les dépenses inhérentes à ce projet seront les salaires subventionnés de l'ordre de 75% ainsi que les moules pour couvrir le bas des murs.
- **Loyers des locataires** : Il a été convenu par le conseil, que GAVLAP ne facturerait pas de loyer au locataires, pour la durée où leurs commerces respectifs auront été dans l'impossibilité d'offrir des services à leur clientèle.

2020-11-042

5.3. RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE JEAN DE LA MENNAIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GAVLAP.

ATTENDU QUE :

Monsieur Stéphane Guérin se soit retiré du conseil d'administration de GAVLAP

ATTENDU QUE :

Monsieur Yves Ricard ait été élu comme représentant par le conseil d'administration de Jean de la Mennais

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Caroline Varin

APPUYÉ DE : monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Yves Ricard comme administrateur représentant de Jean de la Mennais au sein du conseil d'administration de GAVLAP. (Résolution du collège JDLM à l'annexe 1, ainsi que celles du CPA La Prairie pour monsieur Anthony Gauthier et de monsieur Normand Chassé pour l'AHM La Prairie).

MT ____ PV ____

ADOPTÉE

2020-11-043

5.4. SUIVI CONCERNANT LE DÉPART DE SÉBASTIEN CROUSSETTE

ATTENDU QUE :

Monsieur Sébastien Croussette a donné sa démission le 19 avril 2020

ATTENDU QUE :

Une entente verbale entre GAVLAP et monsieur Croussette donnait accès à une banque d'heures de travail (résolution 2020-04-016) pour la transition de gouvernance de GAVLAP

ATTENDU QUE : Monsieur Sébastien Croussette n'a pas remis de facture détaillée à GAVLAP, malgré les nombreuses demandes

COMPTE TENU QUE : Monsieur Réal Travers, lors de son mandat, a remis un bilan des heures travaillées par Sébastien Croussette.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Manuel Tavares

Et résolu unanimement :

QUE GAVLAP remette un chèque de 250\$ pour 5 heures de travail à un taux horaire de 50\$ à monsieur Sébastien Croussette.

ADOPTÉE

6. CPA LA PRAIRIE

Monsieur Anthony Gauthier rapporte que la Fédération de Patinage Québec interdit toute autre activité que la pratique libre en solo ou avec un entraîneur.

7. AHM LA PRAIRIE

M. Chassé n'a rien à ajouter.

8. JDLM

Monsieur Yves Ricard explique que JDLM a dû cesser ses locations puisque les groupes ne respectaient pas la notion de « bulle-classe ».

9. SUJETS DIVERS

- Luc Léveillé mentionne la possibilité d'obtenir un volet supplémentaire à la subvention de 40000\$, soit un ajout de 20000\$. Cette subvention n'a toutefois pas encore été officialisée par le gouvernement. Monsieur Léveillé surveille l'évolution de celle-ci.
- La Guignolée du 6 décembre 2020 aura lieu à l'aréna, comme les années précédentes. Une rencontre préliminaire a eu lieu lors des dernières semaines avec la responsable du club optimiste, Mme Marie Rousseau. Celle-ci prépare son plan COVID à présenter à la Ville.

- Le conseil est d'accord pour déplacer les futures réunions au 2^e jeudi de chaque mois. La prochaine réunion aura donc lieu le 10 décembre.

10. HUIS-CLOS

Le huis-clos n'a pas été requis.

2020-11-044

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE monsieur Yves Ricard

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19h50 ;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Pierre Vocino, Vice-Président

ANNEXE 1



**Collège
Jean de la Mennais**

Extrait du procès-verbal de la 221^e assemblée
du conseil d'administration

Résolution du 221.10.2

Le mercredi 23 septembre 2020

Résolution 221.10.2

Il est proposé par Mme Marie-Claude Rémy, appuyée par M. Claude Gélinas, que le conseil nomme M. Yves Ricard, directeur de la 5^e secondaire, pour représenter le collège et le milieu de l'éducation sur le conseil d'administration de l'aréna de la ville de La Prairie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Leidei Druce, secrétaire

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE
PATINAGE ARTISTIQUE DE LA PRAIRIE PORTANT SUR LA
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU C.A. SUR LE GAVLAP



Il est résolu que Monsieur Anthony Gauthier soit nommé comme étant le
représentant du C.A. du CPA La Prairie sur le GAVLAP.

Les soussignés attestent que la résolution a été dûment votée par le Conseil
d'administration du CPA La Prairie, le 22 juillet 2020, conformément aux
règlements régissant cet organisme. De plus, ladite résolution a été dûment
enregistrée dans le registre des procès-verbaux. Elle est donc valable et
applicable dès maintenant.

Maryse Tougas

Secrétaire C.P.A. La Prairie

Lina Shandal

Vice présidente, C.P.A. La Prairie